

# REUNIONS DU CONSEIL COMMUNAL

Séance du 20 août 2008

Yvan PETIT, Bourgmestre-Président.

Didier ROUARD, Fabienne ROBA, Jean HYAT, Echevins.

Michel JÉRÔME, Eugène BRASSEUR, Marie-Claude ABSIL, Pierre LEDENT, Hervé RONDIAT, Christophe LONNOY, Christian MATAGNE, Nathalie JAMIN, Christian LAMBERT, Christian ALEXANDRE, Delphine DEPIERREUX, Conseillers communaux.

Geneviève GODFRIN, Présidente du CPAS, siège avec voix consultative.

Jacques LEBRUN, Secrétaire communal ff

**Absents : Marie-Claude ABSIL et Christian ALEXANDRE**

LE CONSEIL COMMUNAL,

En séance publique,

## 1. PROCES-VERBAL

Approuve le procès-verbal de la séance du 24 juin 2008.

## 2. FABRIQUES D'ÉGLISE

2.1. émet un avis favorable au compte 2007 des Fabriques d'église de :

Fabriques	Celles	Hulsonniaux
Recettes	18.016,83	20.130,99
Dépenses	10.970,10	6.897,86
Intervention communale	6.800,00	5.880,82
Boni	7.046,73	13.233,13

2.2. émet un avis favorable au budget 2009 des Fabriques d'église de :

Fabriques	Mesnil-St-Blaise	Finnevaux	Houyet
Recettes	11.887,52	12.428,00	23.888,94
Dépenses	11.887,52	12.428,00	23.888,94
Intervention communale	8.366,64	7.937,98	17.525,09

## 3. INATEL – CESSIION DE CÂBLODISTRIBUTION

Retire ce point de l'ordre du jour

## 4. SECRÉTAIRE COMMUNALE – PRESTATION DE SERMENT

Reçoit la prestation de serment en qualité de Secrétaire communale à titre définitif de Mme Séverine RUCQUOY, conformément aux articles L1126-1 et L11126-03 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation.

## 5. à l'unanimité :

### 5.1. VENTE D'UNE PARCELLE COMMUNALE A HOUR

Décide d'aliéner à M. et Mme Louis LOTIN-RAGMEY, Petite Hour 5 à 5563 Hour, l'excédent résultant de la modification par rétrécissement d'un tronçon du chemin vicinal n°7 à Petite Hour, soit une superficie de 57 ca, pour la somme de 800 euros, sous réserve qu'il sera interdit aux acquéreurs d'ériger des constructions qui entraveraient la commodité du passage d'engins agricoles, la vente étant réalisée aux clauses et conditions du projet d'acte établi par le Comité d'Acquisition d'Immeubles à Namur, tous frais à charge des acquéreurs.

### 5.2. VENTE DE BOIS 2008

Approuve au montant total de 9.470 euros TVAC, l'état de martelage pour les coupes de bois de l'automne 2008 (ex. 2009) de la commune et adopte également les clauses particulières en complément aux conditions du nouveau cahier général des charges pour les ventes de bois, étant entendu que les lots de chauffage seront réservés aux habitants de la commune dans un 1<sup>er</sup> tour aux enchères, les lots non vendus étant ouverts à tous lors d'une second tour.

### 5.3. ECOLE DE MESNIL-ST-BLAISE

5.3.1. approuve le projet des travaux d'aménagement de locaux à l'école de Mesnil-St-Blaise (remplacement d'infrastructures inadaptées), pour une dépense estimée à 252.937,20 euros TVAC (adjudication publique), dans le cadre du Programme Prioritaire de Travaux de l'ex. 2008.

5.3.2. approuve également le projet de travaux de renouvellement des menuiseries extérieures de la salle de gymnastique de l'école de Mesnil-St-Blaise ainsi que le nouveau cahier des charges (adjudication publique).

### 5.4. VENTE D'UNE PARCELLE COMMUNALE A CIERNON

Décide de vendre de gré à gré à M. et Mme LENOIR-RIGA, Grand-route n°10, bte 13 à 4500 Huy, une parcelle communale sise à Ciergnon, cadastrée section C, n°1 61D5, d'une contenance de 05 ares 68 ca, pour la somme de 14.200 euros, la vente étant réalisée aux clauses et conditions du projet d'acte établi par le Comité d'Acquisition d'Immeubles à Namur, tous frais à charge des acquéreurs.

### 5.5. PÊCHE A HOUR

Décide de céder de gré à gré à la société de pêche « camping la Romagne », le droit de pêche sur la Lesse à Hour, en rive droite du pont d'Havenne (50 m en amont et 25 m en aval), pour un montant annuel de 125 euros, à partir du 01.08.2008, jusqu'au 31.10.2011.

### 5.6. ESPACE CITOYEN – BORNE INFORMATIQUE

Approuve l'acte du 10.07.08 par lequel le Collège communal décide de confier à la société AP4, rue du Carjoly 37 à 6224 Fleurus, la fourniture d'une borne informatique pour l'espace citoyen situé dans la gare de Houyet.

### 5.7. TAXE – MODIFICATION

Modifie somme suit le règlement-taxe voté le 07.02.07 sur la délivrance de documents administratifs :

**Article 3 :**

**c)** *sur la délivrance des cartes d'identité de type « étranger », soit d'office, soit éventuellement sur demande des personnes âgées de + de 12 ans : 4 euros par carte d'identité.*

**5.8. BUDGET ORDINAIRE**

Fixe à 5.500 euros HTVA par marché, la limite des petites dépenses d'investissement inscrites au budget ordinaire.

**5.9. PRÉCOMPTE IMMOBILIER 2009**

Fixe à 2.600 les centimes additionnels au précompte immobilier pour l'exercice 2009.

**5.10. IPP 2009**

Fixe à 7,3% de la partie de l'impôt des personnes physiques dû à l'Etat, la taxe communale pour l'exercice 2009.

**5.11. ESPACE PUBLIC NUMÉRIQUE**

Arrête une charte à l'intention des usagers de l'espace public numérique, réglementant les modalités et les conditions générales d'utilisation des équipements informatiques et logiciels mis à leur disposition.

À huis clos, accepte la démission d'un ouvrier qualifié à la date du 01.08.09 en vue de son admission à la pension.